

qu'elles soient transportées vers une base d'opération.

Je me rends bien compte cependant, monsieur l'Orateur, que la préoccupation essentielle exprimée ici même à la Chambre ainsi que par le grand public qui a envoyé des centaines de lettres, c'est l'élimination des méthodes inhumaines employées dans cette industrie. Il y a eu beaucoup de publicité autour de celles-ci, tant chez nous qu'à l'étranger, ce qui a eu pour résultat de soulever une tempête de protestations. Une grande partie de cette publicité est exagérée et certaines allégations sont totalement fausses. On a dit, par exemple, que c'est pour améliorer la qualité de la fourrure que les phoques sont délibérément écorchés vifs. Cette assertion est absolument dénuée de fondement. Au contraire, cette pratique inhumaine aurait pour résultat d'endommager la fourrure.

En outre, une partie du film montré au Canada et à l'étranger et qui a créé une publicité si défavorable pour nous à l'étranger avait été tournée deux ou trois jours avant l'ouverture de la saison de la chasse aux phoques en 1964, et certaines des séquences avaient été arrangées et montraient sous un jour fortement exagéré les méthodes utilisées normalement par les chasseurs ordinaires.

J'ai déjà dit qu'à mon avis les méthodes employées par les chasseurs de phoques sont en général humaines parce que les phoques meurent sur-le-champ, bien qu'une certaine cruauté puisse être le résultat de la négligence, du manque de scrupule, ou de la maladresse.

Cela est clair d'après le rapport qu'on vient de me soumettre sur la visite aux ronfleries de phoques de l'équipe officielle d'observateurs qui, sur mon invitation, a pu observer sur les lieux les méthodes employées dans la chasse au phoque dans la région 2 du golfe Saint-Laurent.

Nous nous préoccuons tous du problème de la prévention de la cruauté. Après des consultations avec des représentants de l'industrie et de sociétés protectrices des animaux, des dispositions concernant ce problème ont été incorporées dans le règlement pour la saison de 1965 et d'autres mesures préventives sont entrées en vigueur cette année.

Comme la Chambre le sait, je me suis moi-même rendu sur les lieux dans le golfe Saint-Laurent à l'ouverture de la saison de chasse au phoque le 7 mars. A la suite de cette visite, ayant tout vu de mes propres yeux, il m'est bien plus facile d'apporter d'autres améliorations au règlement afin d'assurer qu'on tue les phoques le plus humainement possible.

Comme je viens de le dire, plusieurs représentants de sociétés protectrices des animaux se trouvaient là cette année sur mon invitation et des fonctionnaires de mon ministère ont pris des dispositions pour qu'ils voient la chasse au phoque. Je viens de recevoir un rapport de l'*Ontario Humane Society* qui a été préparé conjointement par des représentants de sociétés protectrices provinciales et internationales. Ce rapport, dans lequel on propose certaines améliorations, fera l'objet d'une discussion à la fin de la saison de chasse au phoque entre le ministère et des représentants de l'industrie et de sociétés protectrices en vue d'apporter d'autres améliorations au règlement.

Depuis 1965, le ministère a considérablement augmenté sa surveillance. Chaque navire de chasse aux phoques a à son bord un fonctionnaire des pêches qui voit à l'application des règlements. En outre, des fonctionnaires patrouillent les glaces où les phoquiers font la chasse à l'aide de navires et d'avions. Des fonctionnaires inspectent aussi les contingents aux points de débarquement. Je dois souligner qu'ils travaillent de longues heures et se dévouent à leur tâche.

● (4.40 p.m.)

On m'a assigné la responsabilité de présenter et d'appliquer des règlements qui préviendront les abus dont nous avons été témoins dans le passé dans une entreprise où la surveillance s'est révélée des plus difficiles. J'ai abordé ce problème en ayant conscience de ma responsabilité et en me rendant parfaitement compte que des méthodes améliorées d'abattage s'imposaient si toute la chasse aux phoques devait se faire selon les règles humanitaires.

J'aimerais, en terminant, assurer à ceux qui ont manifesté de l'inquiétude à l'endroit de la chasse aux phoques, que des dispositions supplémentaires seront prises en vue d'intensifier l'application des règlements et qu'un plus grand nombre de fonctionnaires des pêches se rendront sur les lieux de la chasse la prochaine saison, pour faire observer les règlements. J'ai l'intention d'organiser, pour 1967, d'autres visites de représentants de sociétés protectrices des animaux et d'organismes associés aux endroits où se fait cette chasse et de les consulter encore afin de poursuivre nos efforts et de nous assurer qu'on a recours aux méthodes les plus humanitaires possibles.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je commencerai par dire que je ne suis pas sans savoir que le ministre s'intéresse énormément à ce problème et que le voyage qu'il a entrepris afin de se rendre compte de ce qui se passait répondait au désir qu'il a de